

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n°DC2019/132

Nombres de membres :

En exercice : 124

Présents : 68

Votants : 71

POUR : 71(100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le dix-neuf décembre deux mille dix-neuf, le Conseil Communautaire, s'est réuni à Vouziers sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 11/12/2019

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames BAUDART Martine, COURAULT Josette, FOURCART Marie Hélène, GERARD Brigitte, LESUEUR Patricia, MERCIER Agnès, PAYEN Françoise, PIEROT Chantal, RAULIN Suzanne, ROGER Magali, THOMAS Andrée et Messieurs ADAM Claude, ADIN Michel, AUDEGOND Mickael, BEBIN Patrick, BESANCON Tony, BOIZET Guy, BOUILLON Daniel, BOUILLON Jacques, BOUILLON Mathieu, BOXEBELD Pascal, BROUILLON Patrick, BROYER Jean, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, CARRE Joel, CARTELET Michel, COLSON Dominique, DANNEAUX Dominique, DEBOURCES Claude, DEGLAIRE Gérard, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, ETIENNE Philippe, FERON Patrice, FLEURY Vincent, GALTIER Claude, GIRONDELOT Bernard, GOMEZ Jean Baptiste, GROSSELIN Jacques, HAULIN Bertrand, HUREAU Benoit, JUILLET Bruno, LAURENT CHAUVET Pierre, LEONI Alain, LESOILLE Patrick, LOUIS Jean Marc, MANCEAUX Christophe, MATHIAS Frédéric, MENDES Michel, MIELCAREK Christian, NIZET Daniel, OUDIN Denis, OUDIN Hubert, PAYEN Guy, PHILIPPE Ludovic, PIERSON Florent, POTRON Francis, QUEVAL Guillaume, RACOUR Patrick, RATAUX Frédéric, RENARD Damien, ROBIN Dominique, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent, THIERY Pierre, VAIRY Lionel.

Représentés : Mme ANDREY Danielle donne pouvoir à M. BEBIN Patrick ; M. CANIVENQ Roland donne pouvoir à M. SIGNORET Francis ; Mme JACQUET Ghislaine donne pouvoir à M. MATHIAS Frédéric.

**OBJET : APPROBATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION CADRE ET DE MISE A
DISPOSITION DE LOCAUX AVEC L'UNIVERSITE REIMS CHAMPAGNE ARDENNE**

Vu les compétences de l'Argonne Ardennaise et notamment la compétence supplémentaire « Equipements scientifiques – Création, accueil, gestion, animation, soutien et promotion d'actions, d'équipements et d'activités scientifiques dont le rayonnement aura une portée à l'échelle du territoire » ;

Vu la délibération n° DC2013/100 du Conseil Communautaire du 18/12/2013 approuvant la convention cadre à signer avec l'Université de Reims Champagne Ardenne et approuvant la convention de mise à disposition de locaux à Boulton aux Bois pour la plateforme scientifique CERFE ;

Vu la délibération n°DC2018/118 du Conseil Communautaire du 17/12/2018 approuvant la signature d'un avenant à la convention cadre et de mise à disposition de locaux avec l'Université de Reims Champagne Ardenne ;

Considérant que ces conventions arrivent toutes deux à échéance au 31/12/2019 ;

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le Conseil communautaire :
- APPROUVE la prolongation de la convention cadre pour une durée d'un an

.../...

.../... page2/2 DC2019/132

- APPROUVE la prolongation de la convention de mise à disposition de locaux jusqu'au 31 décembre 2022
- AUTORISE le Président à signer l'avenant à la convention cadre et l'avenant à la convention de mise à disposition de locaux avec l'Université de Reims Champagne Ardenne, tels que figurant en annexe.

Le Président,

Francis SIGNORET

Par délégation,
Le 1^{er} Vice-Président,
Yann DUGARD

